

TERMES DE REFERENCE

Mission n°18SANIN175

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Appui à la réalisation de diagnostics organisationnels pour 09 organisations à base communautaire guinéennes	
Composantes	Transverse	
Thématique(s)	Capacités de gestion	
Bénéficiaire(s)	SEV (Santé Espoir Vie)	
Pays	Guinée-Conakry	
Durée totale des jours prévus	45 jours	
Contact Expertise France	Personne référente	Coordonnées
	Soumeya Rahli	soumeya.rahli@expertisefrance.fr

II. Justification de la mission

Avec un taux de prévalence officiel de 1,5%¹ du VIH-SIDA la Guinée est considérée comme un pays à faible prévalence avec une concentration au sein des groupes de populations clés², tels que les professionnelles de sexe (10.7%), les détenus (2.3%), les routiers camionneurs (2.3%). Les taux de dépistage et de couverture en ARV demeurent relativement faibles Ces taux s'expliquent en partie par la forte médicalisation de la prise en charge et d'un déficit de fonctionnalité des 142 sites de prises en charges recensés dans le pays.

Par ailleurs, l'insuffisance d'information sur les modes de transmission et de prévention freine la riposte du pays aux 03 pandémies que sont le VIH-SIDA, la Tuberculose et le Paludisme. A ces freins s'additionnent les déficits d'organisation et de reconnaissance des organisations de la société civile qui peinent à se positionner comme des acteurs du système de santé. Les organisations communautaires rencontrent de nombreux obstacles pour accéder aux financements internes et externes, ce qui réduit leur autonomie et leur capacité d'action.

Les 09 organisations constituées en consortium et représentées par Santé Espoir Vie, partagent une vision et un projet commun : créer une dynamique de progrès en renforçant la structuration et l'organisation des différentes entités permettant in fine d'accéder à des ressources suffisantes pour mener des actions en faveur de la lutte contre les 03 pandémies.

Les 09 structures disposent d'une existence légale, bien que certaines ne disposent pas de siège officiel. Il s'agit de structures relativement jeunes (en moyenne 10 ans d'existence) mais qui ont l'avantage de couvrir les 07 régions administratives de la Guinée. Les structures réalisent des activités

¹ EDS (EDSG V) 2018

² ESCOMB 2017

de sensibilisation, de prévention, d'accompagnement psychosocial dans les champs des 03 pandémies, de la PTPE et des Droits Humains. A l'exception d'une organisation qui bénéficie de financements externes, l'ensemble des structures déploient leurs activités avec des bénévoles/volontaires. 03 des 09 structures ont un statut assimilé à celui de sous-sous-bénéficiaires à travers la mise à disposition de leurs agents communautaires. Enfin l'ensemble des structures sont membres d'un réseau : cinq sont affiliés au REGAP+, quatre au CNOSC (Conseil National des Organisations de la Société Civile).

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général de la mission

L'objectif général est de réaliser le diagnostic organisationnel de 09 organisations communautaires en vue d'impulser une dynamique de renforcement de compétences pour appuyer la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial dans la lutte contre les 03 pandémies.

2) Objectifs spécifiques

Objectif spécifique n°1 : Procéder, de façon participative, à la réalisation de diagnostics organisationnels des 09 structures.

Objectif spécifique n°2 : Proposer un plan d'amélioration incluant un plan de renforcement des capacités des structures afin d'optimiser la mise en œuvre de leurs activités en complémentarité avec les subventions du Fonds mondial dans la lutte contre les 03 pandémies.

Objectif spécifique n°3 : Réaliser une cartographie des organisations à base communautaire œuvrant dans la lutte contre les pandémies dans les communes/localités de réalisation des diagnostics organisationnels.

3) Résultats à atteindre

Résultat attendu n°1 : Les diagnostics (individuels et transversal) sont disponibles. Ces derniers devront porter sur les points suivants :

- Stratégie
- Gouvernance
- Gestion RH
- Gestion administrative et financière
- Gestion programmatique
- Communication /plaidoyer
- Mobilisation des ressources.

Résultats attendu n°2 : les plans d'amélioration et de renforcement des capacités sont disponibles.

Résultat attendu n°3 : les diagnostics et les plans d'amélioration sont validés collectivement et les structures se sont approprié les résultats.

Résultat attendu n°4 : une cartographie des acteurs et actions, facilitant la visibilité sur le positionnement géographique et thématique des membres du consortium, est réalisée.

IV. Description de la mission

1) Activités prévues

NB : les modalités de mise en œuvre sont susceptibles d'évoluer. La liste des activités n'a pas vocation à être exhaustive. La feuille de route sera finalisée au démarrage de la mission en lien avec les bénéficiaires et Expertise France.

Objectif spécifique 1 : Diagnostic organisationnel

Le diagnostic se basera sur l'analyse des documents disponibles et sur des entretiens avec les acteurs clés. Le diagnostic sera mené de façon participative avec les responsables de la structure afin d'aboutir à des conclusions partagées par les membres du consortium.

A1. Rencontrer les membres des 09 structures.

A2. Répertorier et identifier les documents et autres supports existants, utilisés ou non, à la bonne gestion des structures, et réaliser une revue documentaire à partir de ces derniers.

A3. Procéder à l'analyse organisationnelle des structures, (forces/faiblesses, opportunités/menaces) et selon les grands domaines identifiés (selon la nomenclature mentionnée dans la formulation de l'objectif spécifique 1).

A4. A partir de l'analyse produite, élaborer le draft du rapport de diagnostic.

A5. Faire une restitution du diagnostic aux membres des structures réunis en session extraordinaire lors d'un atelier de restitution pour une validation et appropriation des conclusions. Faire émerger / présenter également les grandes lignes et les premières pistes du plan d'amélioration pour discussion préalable.

Objectif spécifique 2 : Elaboration du plan de renforcement des capacités

A6. A partir du plan d'amélioration, proposer un plan opérationnel de renforcement des capacités des structures, intégrant un calendrier de mise en œuvre.

A7. Présenter pour examen et validation le plan de renforcement des capacités déclinés en actions, et identifiant les fonctions/postes visés.

A8. Préparer un plan de gestion des connaissances pour faciliter les transmissions de savoir-faire.

A9. Animer un atelier de validation et de restitution du plan de renforcement des capacités.

Objectif spécifique 3 : Cartographie des acteurs

A10. Identifier et recenser les acteurs et actions menées dans le cadre de la lutte contre les pandémies dans les communes/localités de réalisation des audits organisationnels.

A12. Elaborer la cartographie.

1) Livrables attendus

- Rapports de diagnostics individuels ainsi qu'un rapport de diagnostic transversal ;
- Plans d'améliorations, visant à optimiser les performances des structures et incluant des recommandations concrètes accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre ;
- Le plan de renforcement des capacités incluant un plan de gestion des connaissances pour faciliter les transmissions de savoir-faire ;
- Une cartographie des acteurs et actions réalisées dans les zones géographiques d'intervention des structures du consortium ;
- un compte-rendu des ateliers organisés au cours de la mission.

2) Coordination

Outre la coordination entre EF et le consultant dont les modalités seront spécifiées au démarrage de la mission d'assistance technique, un comité de pilotage spécifique aux neuf organisations bénéficiaires est mis en place pour assurer la bonne circulation de l'information et de la rétro information.

Organisation du comité

Le comité sera composé d'un président, d'un Vice-Président, d'un rapporteur et des membres des organisations de la société civile membres du consortium. Il sera composé comme suit : Présidence (COFEL), Vice-Présidence (AJADIG) et le Rapporteur (SEV)

▪ Le Président

- Convoque les réunions du comité de pilotage. L'invitation doit être accompagnée de l'agenda de la rencontre et le rapport de la rencontre précédente ;
- Organise et facilite les réunions du comité de pilotage suivant la périodicité retenue ;
- Assure le fonctionnement régulier et l'efficacité du comité de pilotage ;

▪ Le Vice-Président

- Appuie le président dans l'organisation et la conduite des activités du comité de pilotage ;
- Appuie le plaidoyer
- Remplace le Président en cas d'absence.

▪ Le Rapporteur

- Assure la préparation matérielle et technique des réunions du comité de pilotage ;
- Assure le secrétariat pendant les séances ;
- Assure la rédaction du rapport, en donne lecture s'il y a lieu ;

- Dresse la liste des membres qui demandent la parole ;

Il est aidé dans sa tâche par un deuxième rapporteur ou tout autre membre si besoin en est.

- Membres statutaires

- Ils participent aux sessions du comité et valident les documents à eux soumis

Fonctionnement du Comité de Pilotage

Les membres du comité de pilotage sont convoqués par le président. Le comité de pilotage est valablement réuni lorsque la majorité des membres du consortium est présente ou représentée. La tenue des sessions du comité est fonction des besoins de la durée de l'assistance technique et du consultant. A défaut le président peut juger de la représentativité ou choisir de convoquer une seconde réunion sans condition de quorum, dans un délai raisonnable qui, hors situation d'urgence, ne devrait pas être inférieur à trois jours. Les convocations sont faites par lettre individuelle ou par tout autre moyen approprié trois jours au moins avant la tenue de la rencontre. Les documents préparatoires sont joints aux convocations si nécessaire. Le mandat du président est d'une durée de six mois et n'est pas renouvelable. Il sera remplacé en fin de mandat par le Vice-Président et un nouveau Vice-Président sera choisi parmi les membres du comité. SEV désignera un point focal par consensus avec les autres membres du consortium.

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

- 1) **Période de mise en œuvre** : Entre mars et juin 2019
- 2) **Date de démarrage** : 04 mars 2019
- 3) **Date de fin** : 30 juin 2019
- 4) **Durée effective** : 45 jours prestés

La durée effective des prestations (jours ouvrables) de l'expert.e est de 45 jours, dont 40 jours en Guinée et 05 jours à distance pour l'exploitation des données et la rédaction des rapports et comptes rendus.

- 5) **Planning/calendrier** :

Le chronogramme sera établi et validé en concertation avec les bénéficiaires et Expertise France au démarrage de la mission.

L'expert.e désigné.e devra prévoir 2 à 3 missions en Guinée pour l'ensemble de la durée de la prestation.

L'expert.e se rendra au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en début et en fin de mission pour une réunion d'échanges.

VI. Expertise et profil demandés

1) Nombre d'experts

1 expert.e international.e

2) Profil d'expert

Poste 1 : Expert.e international.e en renforcement organisationnel

A. Qualifications et compétences :

- Titulaire d'un diplôme universitaire (2nd cycle) en gestion stratégique des projets, gestion programmatique et financière, administration, santé publique, sciences sociales, ou liées ;
- Excellentes qualités /capacités :
 - de communication
 - de travail en équipe et relationnel
 - de transmission des savoirs
 - d'analyse et résolution des problèmes
 - de prise de décision et d'initiative ;
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais (écrit / oral).

B. Expérience professionnelle générale

- Avoir une expérience d'au moins huit (8) ans ou plus en gestion stratégique / planification des projets dans le milieu communautaire ;
- Expérience d'au moins cinq (5) années en renforcement des capacités au niveau organisationnel dans les pays en développement ;
- Expérience similaire à la mission démontrant les savoirs et l'expérience de l'expert ;
- Expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans la lutte contre le paludisme.

C. Expérience professionnelle spécifique

- Parfaite connaissance des modalités de fonctionnement et des exigences du Fonds mondial en matière de gestion et de suivi-évaluation ;
- Expérience avérée en communication, gestion de l'information au sein d'un réseau communautaire (développement d'outils de collecte et traitement de l'information) ;
- Une expérience en tant que formateur est un atout ;
- Une expérience professionnelle dans le pays est un atout.

VII. Compte-rendu de missions

Un compte rendu (maximum 10 pages et suivant le modèle fourni) devra être remis par mail après la mission dans un délai de 15 jours après le retour de l'expert.e. Ce compte-rendu, rédigé en français, devra pouvoir être diffusable auprès de l'ensemble des partenaires concernés par la mission.

VIII. Informations pratiques

Les bénéficiaires mettront à disposition de l'expert.e un bureau et le matériel nécessaire.

L'expert.e sera responsable des aspects logistiques de sa mission pendant la prestation, sauf indication contraire d'Expertise France.